

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 23 juin 2022
Rapporteur :
Madame Françoise DORVAL

N° 5

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 29/06/2022
- la transmission au contrôle de légalité le : 28/06/2022
(accusé de réception du 28/06/2022)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

ANRU - Travaux d'aménagement du Boulevard de France

Dans le cadre des travaux de réaménagement du boulevard de France entre le giratoire de Kermoysan et la rue de Kergestin, une convention de co maîtrise d'ouvrage doit être passée avec Quimper Bretagne Occidentale pour accompagner ces travaux et exécuter les travaux de renouvellement du réseau d'eaux pluviales.

Par délibération en date du 7 novembre 2019 le conseil municipal de la ville de Quimper a décidé de réaménager le boulevard de France entre le giratoire de Kermoysan et le giratoire de Ludugris dans le cadre de l'approbation de la convention du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain de Kermoysan.

Le Boulevard de France a été réalisé dans les années 60 comme une rocade de contournement. Il ne correspond plus au besoin actuel et crée une coupure forte entre les différents secteurs du Quartier prioritaire. En effet, les riverains mettent en avant l'importance de concilier une certaine facilité de déplacements quel que soit le moyen de mobilité (voiture, bus, vélos, marché à pied, etc.), la réduction des nuisances et coupures que crée le Boulevard de France sur les quartiers traversés

L'objectif de l'opération est donc de modifier la fonctionnalité du Boulevard de France en abaissant la vitesse de circulation automobile, en confortant le maillage du réseau de transports à l'échelle du quartier et en développant les cheminements doux intra et inter-quartiers.

Dans les faits il s'agit :

- d'apaiser la circulation automobile et de réduire les nuisances sonores avec la mise en place d'une réglementation de la vitesse cohérente avec l'aménagement et les usages, à savoir 50 Km/h ;
- de permettre d'améliorer le maillage du réseau de transports collectifs et de

conforter les liaisons inter quartiers, vers le lycée de Cornouaille, les équipements sportifs et culturels, les commerces de proximité, etc. ;

- de sécuriser les déplacements des piétons et cyclistes ; des voies cyclables seront dédiées aux usagers du vélo. Des aménagements piétons favoriseront l'accès aux différents pôles de vie, aux transports collectifs et permettront une traversée sécurisée du Boulevard de France pour relier Kerjestin à Kermoyan.

Ainsi, cette requalification importante du boulevard de France permettra la fois de lui conférer un statut de desserte de quartier comme cela a été réalisé sur la partie Nord et de créer des liaisons pour les différentes mobilités entre les quartiers de Kergestin et de Kermoyan.

Ces travaux nécessitent une requalification complète du réseau d'eaux pluviales en lien direct avec notamment les pistes cyclables à réaliser. Afin de faciliter les conditions d'organisation de la maîtrise d'ouvrage et la réalisation technique du chantier, il apparaît opportun, en vertu de l'article L2422-12 du code de la commande publique de désigner la collectivité qui assurera la maîtrise d'ouvrage de l'opération.

Dans ce contexte, il est proposé d'établir une convention entre Quimper Bretagne Occidentale et la ville de Quimper qui précise les conditions d'organisation de cette maîtrise d'ouvrage et qui désigne la ville de Quimper pour assurer la maîtrise d'ouvrage de l'opération.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 - d'approuver la convention de co-maîtrise d'ouvrage pour les travaux de réseaux d'eaux pluviales sur le boulevard de France ;
- 2 - d'autoriser madame la maire à signer cette convention de co-maîtrise d'ouvrage.